



Commune de Villarzel

Séance du Conseil général du 28 novembre 2025

Présidence : Mme Frédérique Imberechts

Secrétariat : Mme Marie Rossier

Mme Imberechts ouvre la séance à 19h00 et salue les membres présents de la Municipalité et du Conseil général.

M. Sébastien Morattel et Mme Nathalie Hennard sont nommés scrutateurs

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du PV de la séance du 27 octobre 2025
3. Démissions, admissions, assermentations
4. Préavis municipal 5-2025 : Adoption du nouveau règlement sur les eaux usées et eaux claires
5. Préavis municipal 6-2025 : Budget 2026
6. Informations des délégués aux associations intercommunales
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Membres du Conseil : 26 membres sont présents, 22 membres sont excusés.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Les 5 municipaux, sont aussi présents, ainsi que Mme S. Terrin, boursière.

2. Adoption du PV de la séance du 27 octobre 2025

Le document est soumis au vote et adopté à l'unanimité, aucune remarque.

3. Démissions / Admissions / Assermentations :

-

4. Préavis municipal 5-2025 : Adoption du nouveau règlement sur les eaux usées et eaux claires

M. Alain Renaud présente le préavis municipal n° 5/2025, tel qu'il a été transmis aux membres du Conseil.

Il indique que la principale modification concerne l'adaptation du système de taxation afin de permettre la couverture des nouveaux coûts d'épuration dès 2026. Cette évolution est notamment liée au raccordement à la nouvelle installation de l'EMB, prévu à partir de juin 2026.

M. Renaud précise que la taxe passera de CHF 80.- à CHF 140.-. Cette augmentation s'explique notamment par le traitement d'un plus grand nombre de micropolluants, par l'intégration des charges liées au remboursement des investissements, par le retrait de Cremo ainsi que par diverses adaptations liées à l'exploitation du système.

Il relève que le montant actuel de la taxe est sensiblement plus faible en raison des coûts d'entretien limités des STEP actuelles et du fait que les emprunts contractés pour ces installations ont désormais été remboursés.

M. Renaud précise que le montant dû par la Commune est fixé par l'assemblée intercommunale. Il rappelle que les coûts liés à l'évacuation et au traitement des eaux ne peuvent plus être financés par l'impôt et doivent obligatoirement être couverts par les taxes.

La Commune peut toutefois agir sur certains éléments de coûts, notamment en limitant les eaux parasites déversées dans le réseau des eaux usées, celles-ci étant prises en compte dans les montants facturés par l'EMB. Le contrôle du séparatif des eaux a lieu en ce moment-même, 53% des bâtiments ont déjà été contrôlés sur la commune, et sont attestés comme correctement raccordés.

Les propriétaires d'objets dont les raccordements ne sont pas conformes seront informés directement par la Municipalité.

M. Renaud indique que le règlement a été élaboré par le Service technique, selon un modèle identique pour toutes les communes. La Municipalité a retenu les variantes les plus simples possibles, avec un calcul basé sur les bâtiments et les logements.

La Présidente donne la parole à Mme Morgan pour la lecture du rapport de la commission de Gestion et des finances.

M. Brigitte Morgan : donne lecture du rapport de la commission des infrastructures et des routes, qui s'est rencontrée le 19.11.2025 en présence de M. Alain Renaud Municipal responsable.

La commission recommande de supprimer l'article 51, recommandation soutenue pleinement par la Municipalité.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 5/2025, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre la discussion.

Question - réponses

M. Fabien Spielmann relève que la question de l'imperméabilisation concerne les eaux claires et non les eaux usées. Selon lui, cet aspect n'a donc pas de lien direct avec l'épuration.

Rép. M. Alain Renaud indique que le compte général « des eaux » doit être équilibré. Il précise que, lorsque l'on parle de surfaces imperméabilisées, il est tenu compte de l'ensemble des eaux concernées. Les eaux claires devraient devenir une exception.

M. Fabien Spielmann fait remarquer qu'un agriculteur réalisant une toiture de grande surface génère d'importants volumes d'eaux claires, ce qui peut représenter des montants conséquents.

Rép. M. Alain Renaud répond que, oui sauf s'il a un système d'infiltration. La taxe sera pour les nouveaux projets, pas pour les objets déjà existants.

M. Fabien Spielmann : Alors les chemins d'accès et les routes goudronnées seront taxés également ?

Rép. M. Alain Renaud : Oui. Sur le territoire communal, les canalisations d'eaux claires arrivent progressivement à la limite de leur capacité, c'est pourquoi la Municipalité estime important d'éviter que de nouvelles surfaces imperméabilisées soient raccordées aux collecteurs existants.

M. JM Bonny : Madame la Présidente, vous n'auriez pas dû voter lors de l'approbation du PV.

Mme Imberechts : Vous avez raison, excusez-moi.

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil Général, suivant le rapport de la commission, **adopte** à l'unanimité, avec 2 abstentions, le préavis 5-2025 amendé.

5. Préavis municipal n° 6/2025 – Budget 2026

M. Max Blaser présente le préavis municipal n° 6/2025 relatif au budget 2026.

Il indique que le budget 2026 est équilibré. La Municipalité a renoncé à le comparer au budget 2025, les écarts résultant notamment de l'introduction du modèle comptable MCH2 rendant la comparaison peu pertinente. Une comparaison avec les comptes 2024 a été privilégiée.

M. Blaser relève les points les plus importants du budget, dont la nouvelle rémunération des Municipaux, pour une plus grande attractivité du poste. Le fait que Mme Sylviane Terrin fera valoir son droit à la retraite à fin 2026. Le budget prévoit ainsi une période de transition avec la future boursière ou le futur boursier. Il mentionne également l'augmentation des coûts liés à la STEP et aux déchets urbains, ainsi que la forte hausse des dépenses dans le domaine de la formation, notamment en lien avec l'ASIPE.

Mme Sylviane Terrin prend ensuite la parole et présente le budget selon la nouvelle classification MCH2, en suivant les différentes rubriques du préavis.

0– Administration générale

Mme Terrin relève une augmentation des charges salariales, liée notamment aux indemnités de la Municipalité ainsi qu'à l'augmentation des taux d'activité de la boursière et de la secrétaire municipale.

1– Ordre et sécurité publics, défense

Une hausse importante des charges est constatée. Celle-ci est principalement due à la nouvelle caserne de Payerne.

2– Formation

Les frais de scolarité et d'accueil parascolaire sont en augmentation en raison de la forte progression du nombre d'élèves.

3– Culture, sport, loisirs et église

Une augmentation des dépenses est prévue en lien avec l'organisation des manifestations marquant les vingt ans de la fusion.

Mme Terrin précise que les charges relatives au refuge ont désormais été transférées dans cette rubrique.

7– Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Mme Terrin relève l'augmentation des taxes relatives aux eaux claires et aux eaux usées. Pour l'exercice présenté, l'équilibre du compte est assuré par un prélèvement sur le fonds de réserve.

Elle indique également que les coûts d'élimination des déchets sont largement supérieurs aux recettes. Afin d'améliorer cette situation, l'introduction d'une taxe au poids devra être envisagée.

9– Finances et impôts

Mme Terrin rappelle que les effets de la nouvelle péréquation rendent toute comparaison avec les comptes 2024 peu représentative.

Le budget 2026 prévoit des charges de CHF 2'371'970.– et des revenus de CHF 2'405'813.–, soit un excédent de produits de CHF 33'843.–.

La Présidente ouvre la discussion.

Questions et réponses

M. Eric Miéville demande pourquoi une participation à la LPP pour les membres de la Municipalité doit être intégrée au budget.

Rép. M. Max Blaser répond qu'il s'agit d'une volonté de la Municipalité visant à renforcer l'attractivité de la fonction de municipal. Il précise qu'il est toutefois difficile de trouver des assurances proposant ce type de couverture.

M. Eric Miéville relève que cela implique une déduction de l'ordre de 5 à 15 % et que les prestations seraient ensuite bloquées pendant plusieurs années. Il pense que cela n'est pas intéressant pour de si petits montants.

Rép. M. Max Blaser confirme que la mise en œuvre est complexe, mais rappelle que cette mesure répond avant tout à un objectif d'attractivité de la fonction.

En l'absence d'autres questions, la Présidente donne la parole à M. Cédric Chételat pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

M. Cédric Chételat : donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances, laquelle s'est réunie le 19 novembre 2025 en présence de Mme Sylviane Terrin et de M. Max Blaser.

La commission propose au Conseil général d'accepter le préavis municipal n° 6/2025 tel que présenté par la Municipalité.

M. Max Blaser relève encore que les dépenses liées à la scolarité et à la formation ne doivent pas être considérées uniquement comme des charges, mais également comme un investissement pour l'avenir de la commune.

Aucune autre question n'étant soulevée,

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte à l'unanimité le préavis municipal n° 6/2025 relatif au budget 2026.

6. Communications des délégués

-

7. Communications de la Municipalité

Mme Jocelyne Pfander

Mme Jocelyne Pfander revient sur les différentes activités organisées au cours de l'année. Elle mentionne notamment la sortie des aînés à Sainte-Croix, la réception des nouveaux citoyens, l'activité de lancer de haches ainsi que la plantation de l'arbre des sept ans.

Concernant le Passeport-Vacances, elle informe le Conseil que l'édition 2026 est annulée en raison du manque de bénévoles et de plusieurs démissions au sein du comité. De nouvelles propositions d'organisation seront étudiées en vue de l'édition 2027.

Elle rappelle enfin que l'opération « Coup de balai » se déroulera le 21 mars.

FOREMS (Formation Rencontre EMS) : Rapprochement de FOREMS avec la fondation des Noisetiers afin d'optimiser la taille des EMS. Les EMS ne sont désormais plus gérés par les associations de communes.

M. Alain Renaud, Vice-syndic

M. Alain Renaud informe le Conseil que les analyses de la qualité de l'eau sont globalement excellentes. Il relève toutefois la présence d'un dérivé du chlorothalonil (M4) dont la concentration dépasse la valeur admissible. Il précise que les différents polluants de l'eau sont additionnés pour déterminer la conformité de l'eau et que la limite globale n'est pas dépassée. L'eau est tout à fait potable et ne présente aucun danger, mais pour des raisons légales, il faut ramener la concentration de ce composé dans les normes en vigueur. Une variante actuellement à l'étude consisterait à augmenter la proportion d'eau provenant de Romont afin de diluer davantage ce composé.

Abordant la sécurité informatique, M. Renaud indique que la Municipalité prend cette question très au sérieux. La Commune collabore avec un groupe intercommunal permettant d'assurer une veille active ainsi qu'un réseau d'information et de réaction en cas d'incident. Dans ce cadre, les serveurs communaux ont été migrés vers Windows 11 afin de répondre aux exigences actuelles en matière de sécurité, les anciennes versions n'étant plus mises à jour et présentant des risques accrus de failles.

Mme Nadia Bartholomé

Mme Nadia Bartholomé informe le Conseil de l'avancement du projet de nouvelle caserne de Payerne. La mise en exploitation est prévue en février 2026 et une journée portes ouvertes sera organisée en mai 2026.

Elle relaie également une campagne de sensibilisation menée par la Police et le TCS, rappelant l'importance d'être visible dans l'espace public, particulièrement durant la période nocturne.

M. Lionel Bussard

M. Lionel Bussard n'a pas de communication particulière à transmettre.

M. Max Blaser, Syndic

M. Max Blaser informe le Conseil de l'avancement des travaux de mise à jour des archives communales. Cette démarche est menée avec l'appui de Mme Aguet, archiviste, notamment afin d'adapter le classement aux exigences du modèle comptable MCH2 et de faciliter la consultation des archives.

Il présente ensuite l'état d'avancement de l'étude préliminaire relative aux améliorations foncières. L'ensemble des contraintes liées à la protection des eaux a été recensé dans un document transmis à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) dans le cadre de la demande des subventions annoncées pour ces travaux.

Les prochaines étapes porteront sur la présentation des améliorations et des travaux envisagés.

8. Divers et propositions individuelles

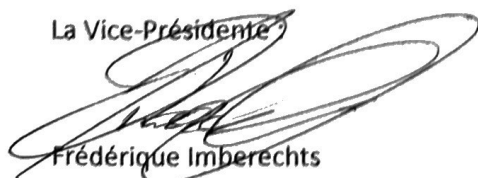
Agenda :

- **Pour le Bureau du Conseil :** Votations fédérales le 30 novembre 2025.
- **Prochains Conseils généraux :** 22 juin 2026 (le dernier de la législature !)
- **Pour les commissions :** 10 juin 2026

La parole n'étant plus demandée, la Vice-Présidente lève la séance à 20h20.

Lu et approuvé
Villarzel, le 22 juin 2026.

La Vice-Présidente



Frédérique Imberechts

La secrétaire :



Marie Rossier